

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1983^e SÉANCE : 12 JANVIER 1977

NEW YORK

1983 (AR)

101378

1983

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1983)	1
Déclaration liminaire du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	3
Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262)	3

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROISIEME SEANCE

Tenue à New York, le mercredi 12 janvier 1977, à 15 heures.

Président : M. Oleg A. TROYANOVSKY
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1983)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262).

La séance est ouverte à 15 h 35.

Déclaration liminaire du Président

1. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Etant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité en cette nouvelle année, je voudrais adresser aux membres du Conseil et à toutes les personnes ici présentes un bref message de salutations.

2. Aujourd'hui, en cette première réunion du Conseil pour l'année 1977, qu'il me soit permis de féliciter de tout coeur mes nouveaux collègues — les représentants des Etats membres de cet éminent organe de l'Organisation des Nations Unies —, le Secrétaire général et les fonctionnaires du Secrétariat. Je souhaite à tous une bonne année, une bonne santé et tout le succès possible dans leur travail conjoint et fructueux au service de la paix internationale et de la sécurité de l'humanité tout entière.

3. Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité qui viennent d'être élus pour deux ans, à savoir le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela, et je ne saurais manquer de dire le plaisir que nous éprouvons en raison des liens et de la coopération qui unissent l'Union soviétique à ces Etats.

4. La coopération économique et politique étroite entre la République de l'Inde et mon pays est une politique

constante de l'Union soviétique, et notre amitié de longue date avec cette grande puissance asiatique qui défend fermement le non-alignement s'intensifie et s'affirme de jour en jour dans l'intérêt des peuples de nos deux pays et de la paix mondiale. C'est avec un sentiment de sympathie et de solidarité que nous constatons la politique étrangère pacifique que poursuit l'Inde. Chacun connaît la contribution importante de l'Inde aux activités des Nations Unies, et nous sommes certains que la contribution qu'elle apportera aux travaux du Conseil sera des plus précieuses.

5. Nous avons aussi suivi avec attention, en Union soviétique, les activités et la politique de Maurice, qui a une politique étrangère constructive et pleine d'initiative. Cette année, Maurice préside l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et je suis certain que ce pays, et l'OUA sous sa direction, ainsi que tout le continent africain contribueront sensiblement à parachever le processus de décolonisation de l'Afrique et à faire avancer la lutte des peuples pour la paix et pour le progrès.

6. Au cours de l'automne de 1976, la visite en Union soviétique du Président du Venezuela a placé les relations entre nos deux pays sur un plan nouveau, ce qui, sans aucun doute, correspond aux intérêts des deux pays et des deux peuples ainsi qu'aux intérêts de la paix et du progrès. Dans le communiqué commun vénézuélo-soviétique du 29 novembre 1976, il est dit que l'Union soviétique et le Venezuela contribueront activement à faire en sorte que la détente internationale s'approfondisse, s'élargisse et devienne un facteur permanent des relations internationales. Je suis persuadé que c'est dans cet esprit que les délégations de nos pays coopéreront à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité.

7. Dans les relations entre l'Union soviétique et le Canada, l'année écoulée a été l'une des plus importantes sur la voie de l'affermissement de nos relations de bon voisinage et de coopération mutuelle. L'évolution de ces relations répond entièrement à l'esprit et à la lettre de l'Acte final d'Helsinki.

8. Aujourd'hui, la République fédérale d'Allemagne est l'un de nos partenaires les plus importants dans la coopération mutuellement avantageuse avec l'Occident. Nous exprimons le ferme espoir qu'une coopération fructueuse entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne — dont les bases ont été jetées au cours des années écoulées — ira s'élargissant et s'approfondissant dans tous les domaines.

9. En cette occasion, je voudrais dire aux nouveaux membres non permanents du Conseil que leur participation

aux travaux de celui-ci sera, nous en sommes certains, très précieuse et constituera un gage de succès dans la solution des problèmes graves et complexes qui attendent le Conseil.

10. Je suis sûr que je peux, au nom du Conseil, dire le profond respect que nous avons pour les membres non permanents sortants et leur exprimer notre sincère reconnaissance pour leur importante contribution à nos travaux. Cette année, nous ne bénéficierons plus de la coopération de la Guyane, de l'Italie, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède. Nous voudrions souligner que ces pays, pendant la durée de leur mandat au Conseil, ont beaucoup fait pour les travaux de celui-ci. La Tanzanie, la Guyane et la Suède ont souvent présenté des projets de résolution qui ont permis au Conseil de prendre des décisions importantes. Les représentants de ces cinq États ont pris une part considérable à l'établissement d'une compréhension mutuelle au sein du Conseil et à la recherche de voies constructives pour la solution de problèmes complexes.

11. Qu'il me soit également permis de saluer les représentants du Bénin, du Pakistan, du Panama, de la République arabe libyenne et de la Roumanie, sans oublier, bien sûr, les représentants des membres permanents du Conseil, avec lesquels nous espérons poursuivre nos relations de coopération fructueuse.

12. Je voudrais aussi m'acquitter d'un agréable devoir en remerciant officiellement le représentant de la République socialiste de Roumanie, l'ambassadeur Datcu, qui, avec un grand tact diplomatique et une maîtrise politique sans pareille, a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. D'après les documents du Conseil et de l'avis de mes collègues, il est certain qu'il s'est acquitté brillamment de sa tâche et que nous lui devons la solution de problèmes difficiles qui se posaient au Conseil. En tant que représentant de l'Union soviétique, je tiens à dire que les relations entre nos deux pays, qui font partie de la communauté socialiste, sont caractérisées par une coopération de camaraderie traditionnelle qui pénètre de plus en plus dans tous les domaines sur la base du Traité d'amitié, de coopération et d'entraide entre mon pays et le sien.

13. J'exprime l'espoir sincère que la coopération entre les membres du Conseil et le Président sera aussi efficace et fructueuse en janvier qu'elle le fut au cours du mois écoulé.

14. Passant maintenant à mes responsabilités de représentant de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies et auprès du Conseil de sécurité — dont je suis en outre président pour ce mois-ci —, je reconnais la difficulté de cette tâche et de ces responsabilités. Il est certain qu'aucun problème n'est plus pressant et plus important pour le monde que le maintien et le renforcement de la sécurité internationales. Je n'en veux pour preuve que l'expérience du Conseil en 1976. Il suffit de rappeler qu'au cours de l'année écoulée le Conseil a tenu 113 réunions officielles consacrées à la question du Moyen-Orient et à ses différents aspects, aux problèmes de l'Afrique, à la question de Chypre et à des questions politiques aiguës que posait parfois l'admission de nouveaux Membres. C'est un chiffre record qui suffit à prouver l'importance grandissante des travaux du Conseil. La Charte

des Nations Unies confère au Conseil la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de relations internationales. Le succès du Conseil dépend d'une mesure considérable, de la coopération constructive de ses membres, de la mesure dans laquelle ils sont en mesure de contribuer de façon positive à la cause commune. Nous comptons donc sur cette coopération, sur cette compréhension mutuelle, de la part non seulement des membres permanents du Conseil, compte tenu de leur responsabilité dans les questions touchant à la sécurité internationales, mais aussi de tous les membres de cet organe important, dont chacun a la responsabilité de contribuer à la solution des problèmes qui se posent au Conseil.

15. En ces jours de l'année 1977, partout où l'on songe aux tâches de l'avenir. Nous, au Conseil de sécurité, nous savons mieux que quiconque que la paix et la stabilité dans l'ensemble du globe ne peuvent être considérées comme assurées tant qu'il existe des foyers de tension militaire, tant que l'on ne parvient pas à arrêter la course aux armements, tant que l'on ne peut pas mettre en oeuvre intégralement l'historique processus de l'octroi de l'indépendance aux pays et territoires coloniaux et tant que ne seront pas éliminés les derniers foyers du colonialisme et du racisme. C'est pourquoi le Conseil se penchera sur ces problèmes et fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à leur solution conformément aux vœux et aux aspirations des peuples du monde.

16. Quant à la délégation de l'Union soviétique au Conseil de sécurité, je puis vous donner l'assurance que toutes les propositions constructives tendant à la paix mondiale, à renforcer la détente et à empêcher le processus irréversible. L'essentiel de cette tâche est clairement défini par le Secrétaire général du Conseil de sécurité, du parti communiste de l'Union soviétique, Brejnev, qui a dit récemment :

"... Il ne suffit pas de dire que nous aspirons à une paix durable, nous ne devons pas d'y aspirer, nous faisons tout ce que nous pouvons pour y parvenir. Cette paix doit être juste, démocratique et agissante pour tous. En d'autres termes, c'est une paix qui, loin de reposer sur la force plus forte, doit reposer sur l'égalité des droits de tous les peuples et de tous les États, grands et petits, développés industriellement ou en développement. Une telle paix qui répondrait aux intérêts de tout un monde."

"Une paix durable, une paix qui repose sur la justice véritable, sur le renforcement de la coexistence pacifique — en remplacement de la tension internationale —, voilà la meilleure garantie de la sécurité des peuples de pouvoir choisir en toute indépendance leur propre voie de développement, sans ingérence de l'extérieur, leur propre chemin de progrès social."

17. C'est là que réside le but et le sens de notre activité à l'Organisation des Nations Unies, et c'est pourquoi nous subordonnerons toutes nos activités à ces initiatives.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262)

18. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): En tant que président du Conseil de sécurité, j'ai reçu des lettres des représentants du Botswana, du Maroc et de la Zambie, qui demandent à être invités à participer au débat du Conseil, sans droit de vote, sur la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, et compte tenu de la pratique établie, je me propose, en l'absence d'objections, d'inviter ces représentants à participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil.

19. J'invite donc le représentant du Botswana, le Ministre des affaires extérieures, à occuper le siège qui lui est réservé à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. M. Mogwe (Botswana) prend place à la table du Conseil.

20. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): J'invite les représentants du Maroc et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. M. S. Zaimi (Maroc) et M. S. G. Mwale (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je signale aux membres du Conseil que, ce matin, un nouveau document portant directement sur la discussion actuelle a été distribué sous la cote S/12273. Il s'agit d'une lettre du chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc, qui est président du groupe africain pour le mois en cours et qui, au nom du groupe, appuie entièrement la demande de convocation d'urgence du Conseil pour examiner la situation résultant des agressions perpétrées contre le Botswana par le régime illégal de Rhodésie du Sud et espère que le Conseil prendra les mesures qui s'imposent. En outre, un autre document a été distribué sous la cote S/12275; il contient une lettre adressée au Président du Conseil par le représentant permanent du Botswana. Les membres du Conseil y trouveront un complément d'informations sur les actes d'agression commis contre le Botswana par le régime illégal de Rhodésie du Sud.

22. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Botswana, ministre des affaires extérieures de ce pays, à qui je donne la parole.

23. **M. MOGWE** (Botswana) [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, en mon nom et au nom de ma délégation, vous féliciter de votre

accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous vous souhaitons un heureux mandat de président du Conseil. Nous vous sommes également reconnaissants, à vous et aux autres membres du Conseil, d'avoir répondu de façon si rapide et positive à notre demande de réunion du Conseil.

24. Ma délégation a demandé cette réunion pour examiner la situation plutôt grave qui se développe le long de la frontière du Botswana avec la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Vous, Monsieur le Président, et les membres du Conseil avez certainement lu les informations parues dans la presse concernant la rapidité avec laquelle la situation s'est détériorée le long de la frontière du Botswana avec la Rhodésie du Sud en ce qui concerne la sécurité. Depuis notre indépendance en 1966, les forces de sécurité de Rhodésie du Sud ont commis quelque 36 violations de l'intégrité territoriale du Botswana. Ces incidents incluent les assassinats, les incendies, les enlèvements et la destruction de maisons par explosifs. Au début, ces incidents visaient les réfugiés de Rhodésie du Sud, mais ce n'est plus le cas. Maintenant, ils visent également des ressortissants du Botswana, et leur fréquence et leur gravité se sont accrues.

25. Je ne tenterai pas, ici, d'énumérer toutes les violations de la souveraineté du Botswana commises par la Rhodésie du Sud depuis 1966. Je me bornerai à mentionner certains des exemples les plus récents d'actes de provocation et d'agression commis contre mon pays par le régime de Smith.

26. Le samedi 11 octobre 1975, vers minuit, le camp de l'unité mobile de police situé à Kazungula sur le Zambèze, tout près de la frontière entre le Botswana et la Rhodésie du Sud, a été attaqué à partir de la Rhodésie du Sud par un groupe utilisant des armes automatiques. Le camp a été mitraillé à une distance de quelque 100 mètres, et l'on estime que 60 à 70 coups de feu ont été tirés. Les attaquants ont apparemment visé haut, car on a trouvé des traces de balles sur les arbres avoisinants mais pas sur les tentes ou les véhicules se trouvant dans le camp.

27. Huit jours après l'attaque du camp de la police, une patrouille de 15 à 20 soldats de Rhodésie du Sud a tiré des coups de feu dans le cours de la rivière Ramokgwebane à partir de la rive sud-rhodésienne et ensuite sur le village tswana de Matsiloje, où les balles ont touché une laiterie et un dispensaire. Les bâtiments étaient vides à l'époque, mais beaucoup de témoins ont vu l'incident. Le lendemain, une patrouille de l'unité de police mobile du Botswana a trouvé 39 traces de balles dans la laiterie et dans le dispensaire.

28. Le 12 juin 1976, une patrouille de l'armée de Rhodésie du Sud a tiré sur un ressortissant du Botswana, nommé Mokhipeni Ramonwana, et l'a tué. M. Ramonwana était rentré en Rhodésie du Sud pour recouvrir du bétail qui s'y était égaré. Il avait trouvé le bétail et le ramenait chez lui lorsqu'il fut découvert et tué par les Rhodésiens alors qu'il traversait la rivière Shashe, qui est aussi la frontière entre le Botswana et la Rhodésie du Sud. M. Ramonwana était accompagné de son frère aîné, qui réussit à s'échapper indemne.

29. Le 15 juillet 1976, cinq hélicoptères rhodésiens ont survolé le Nxai Pan au Botswana. Ils volaient en formation

serrée à une altitude d'environ 170 mètres et étaient peints en vert de combat. Ils se sont alors déployés comme s'ils cherchaient quelque chose. Le soir, d'autres hélicoptères sont revenus au-dessus de la même région et, le lendemain, quatre hélicoptères ont décrit des cercles au-dessus du Nxai Pan et sont retournés ensuite en Rhodésie du Sud, d'où ils venaient. Cet exercice s'est répété avec le même nombre d'hélicoptères le lendemain dans la soirée. Le troisième jour, un hélicoptère a survolé deux fois le Pan et est retourné en Rhodésie. Par la suite, un fonctionnaire du régime illégal a téléphoné avec arrogance à un fonctionnaire du Gouvernement du Botswana en déclarant que les hélicoptères étaient entrés au Botswana pour poursuivre des combattants de la liberté.

30. A peine un mois après les incidents des hélicoptères, un hélicoptère transportant huit soldats sud-rhodésiens a atterri à quelque 80 kilomètres à l'intérieur du Botswana. Les soldats ont fait une perquisition chez M. Motlhabane, un citoyen du Botswana, et l'ont interrogé sur la prétendue présence de combattants de la liberté dans la région. Le même jour, cinq soldats blancs ont traversé la frontière entre le Botswana et la Rhodésie du Sud, près du village de Maintengwe. Ils ont fouillé plusieurs Tswanas et les ont interrogés à propos du lieu où se trouveraient des combattants de la liberté et les patrouilles de police du Botswana.

31. Les autorités du Botswana sont également conscientes des activités de ceux que l'on appelle les Selous Scouts du régime de Smith. C'est une bande d'hommes, dont beaucoup sont d'anciens combattants de la liberté, que le régime emploie pour obtenir des renseignements et retrouver des combattants de la liberté. Nous savons qu'une unité de ces Selous Scouts est actuellement entraînée en Rhodésie du Sud afin de se livrer à des incursions au Botswana pour attaquer les guérilleros qui sont censés s'y trouver. Nous savons que ces Selous Scouts ont une section de reconnaissance qui fonctionne clandestinement à l'intérieur du Botswana.

32. Le 11 novembre 1976, une patrouille de soldats sud-rhodésiens blancs est entrée au Botswana et a interpellé John Mpofo, un ressortissant du Botswana, qui gardait du bétail, et a tiré sur lui lorsqu'il ne s'est pas arrêté. M. Mpofo s'est échappé et n'a pas été blessé. Plus tard, 18 douilles de cartouches ont été retrouvées sur le théâtre de l'incident.

33. Le 19 novembre, à 2 h 40 du matin environ, deux bombes contenues dans des valises ont entièrement détruit à Francistown une maison appartenant à la section de Nkomo de l'African National Council du Zimbabwe. Les bombes ont également détruit deux véhicules et endommagé plusieurs autres maisons voisines. Heureusement, personne n'a été tué ou sérieusement blessé parce que les occupants de la maison, ayant été réveillés par les aboiements constants de leur chien, étaient sortis pour aller aux nouvelles et avaient donc quitté les lieux avant l'explosion des bombes. Les assaillants se sont enfuis avant d'avoir pu allumer les détonateurs de deux autres bombes, que l'on a ensuite fait exploser. Des enquêtes sur cet incident ont révélé que les assaillants se sont enfuis en Rhodésie du Sud dans deux véhicules et qu'il s'agissait d'agents du régime de Smith.

34. Le 25 novembre, deux soldats noirs de Rhodésie du Sud se sont introduits illégalement au Botswana et ont enlevé un jeune garçon de 16 ans nommé Disang Modiakgotla, du village de Moroka, dans le district nord-est du Botswana. Le 11 décembre, des forces de sécurité de Rhodésie du Sud se sont introduites une fois de plus illégalement au Botswana et ont enlevé deux Tswanas, M. Abel Maphane et M. Jota Bango. En outre, les Rhodésiens ont incendié six paillotes et un camion appartenant à M. Maphane. Trois jours après, les Rhodésiens ont enlevé M. Brunyeu Ndlovu, du village de Moroka, et ont incendié une maison, des paillotes voisines, ainsi qu'un entrepôt appartenant à M. Aspon Mogadla, du même village. Ensuite, le 17 décembre, le camp de l'unité mobile de la police du Botswana à Francistown a été attaqué la nuit par des forces de sécurité de Rhodésie du Sud. L'unité mobile de la police a réussi à repousser l'attaque et les assaillants se sont enfuis.

35. Le 20 décembre, les forces de sécurité de Rhodésie du Sud sont entrées au Botswana vers 21 heures et ont attaqué la maison de M. Gobgwe, dans la région de Matshelagabedi, à 300 mètres de la frontière. La patrouille de l'unité mobile de la police du Botswana a immédiatement riposté aux coups de feu et a obligé les forces de Smith à s'enfuir en traversant la rivière Ramokgwebane en direction de la Rhodésie du Sud. Dans leur retraite, les forces rebelles ont lancé deux grenades qui ont causé des dommages considérables à la maison de M. Gobgwe.

36. L'incursion la plus récente s'est produite hier, à 11 heures du matin, lorsqu'une patrouille de l'unité mobile de la police du Botswana a rencontré des troupes de Rhodésie du Sud sur la rive du Ramokgwebane du côté du Botswana, près du village de Senyawwe. Les troupes sud-rhodésiennes ont tiré sur la patrouille de police du Botswana, qui a riposté. Les forces rebelles se sont retirées en Rhodésie du Sud et il n'y a pas eu de morts.

37. Voilà quelques exemples d'incursions des forces de sécurité et d'autres agents du régime illégal de Rhodésie du Sud au Botswana. Vous constaterez d'après ces exemples que les incursions de la Rhodésie du Sud au Botswana deviennent de plus en plus fréquentes et plus graves. En fait, elles représentent des actes de guerre non provoqués de la part du régime illégal de Rhodésie du Sud contre le peuple du Botswana; et, comme le Conseil le sait très certainement, le régime illégal a déclaré que l'ensemble de la région de la frontière entre le Botswana et la Rhodésie du Sud était une zone de guerre. Le but de ces actes est évidemment d'intimider le Gouvernement du Botswana pour qu'il modifie sa politique actuelle, qui est de donner asile et assistance aux victimes de l'oppression en Rhodésie du Sud. Cependant, je tiens à réaffirmer la volonté du Gouvernement du Botswana de continuer à ouvrir ses portes à ceux qui sont persécutés ou opprimés pour des raisons politiques dans leur propre pays. En ce qui concerne le Gouvernement et le peuple du Botswana, c'est un acte de foi. Aucune mesure d'intimidation ne parviendra à affaiblir notre volonté d'aider les victimes de l'oppression en Afrique australe.

38. Les Tswanas constituent une nation pauvre et petite. Ils ne peuvent donc se permettre de consacrer leurs ressources limitées au développement d'une armée. Ils

préfèrent utiliser leurs ressources à l'exécution de projets plus productifs. L'agression de la Rhodésie du Sud contre le Botswana pose donc pour nous un sérieux problème. Nous ne changerons pas d'avis en ce qui concerne l'établissement d'une armée, mais nous ne pouvons pas, en même temps, oublier que les incursions lancées par les forces du régime illégal de Smith contre notre pays constituent une menace à la sécurité de notre pays, qui n'est pas adéquatement équipé pour y parer. Dans ces circonstances, le Gouvernement du Botswana a décidé d'augmenter considérablement les effectifs de ses unités de police mobile et de les équiper d'armes qui leur permettent de mieux résister aux activités des forces de sécurité du régime illégal de Rhodésie du Sud.

39. Mais mon gouvernement n'était nullement préparé pour cette évolution importante dans le domaine de la sécurité de notre pays, car l'augmentation considérable des effectifs de notre force paramilitaire nous a été imposée par les conditions de sécurité qui se détériorent rapidement le long de la frontière du Botswana et de la Rhodésie du Sud. Nous ne pouvions pas, face aux actes répétés d'agression contre notre pays, continuer d'agir comme si tout allait bien autour de nous. Comme tout autre gouvernement, nous avons dû faire quelque chose pour améliorer la sécurité de notre pays.

40. Malheureusement, tout ce que nous avons décidé de faire en vue de renforcer notre sécurité a dû l'être aux dépens de certains projets de développement. Après avoir décidé d'accroître nos unités de police mobile, nous avons dû immédiatement examiner nos différents projets de développement pour savoir lesquels devaient être différés, ou même interrompus, afin de débloquent les crédits nécessaires pour améliorer la capacité de nos forces de sécurité. C'est ce que nous sommes en train de faire, et l'on estime que l'augmentation des effectifs des unités de police mobile coûtera approximativement 25 millions de pulas, soit 29 millions de dollars environ, au cours des quatre prochaines années. Inutile de dire que cela fera un gros trou dans notre programme de développement, un trou que nous ne saurions combler sans une aide assez importante. C'est pourquoi nous tenons à lancer un appel à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale en général pour qu'elles fournissent une aide financière au Botswana, afin que nos plans de développement ne soient pas bouleversés par l'exercice de notre responsabilité fondamentale qui est de prévoir une plus grande sécurité pour notre population face aux attaques répétées contre nous par le régime illégal de Rhodésie du Sud.

41. Nous sommes venus ici pour réaffirmer notre conviction et notre dévouement à la cause de la paix internationale et pour condamner les actes d'agression de la Rhodésie du Sud contre notre pays et notre peuple. C'est parce que nous pensons que le conflit actuel en Rhodésie du Sud pourrait éventuellement — et malheureusement — s'étendre à d'autres parties de l'Afrique australe que nous avons décidé de porter cette question devant le Conseil de sécurité. Autrement dit, les actes d'agression du régime de la Rhodésie du Sud pourraient, s'ils se poursuivaient, précipiter l'ensemble de l'Afrique australe dans une sorte d'affrontement racial que nous souhaitons tous éviter. En effet, il est clair qu'au fur et à mesure que la guerre de libération contre le régime illégal s'intensifiera, ce régime

deviendra de plus en plus désespéré et cherchera des boucs émissaires. Les attaques lancées contre le Mozambique et le Botswana et les menaces contre la Zambie sont des manifestations très nettes des intentions agressives du régime de Smith. Nous estimons donc nécessaire que le Conseil se prononce sans équivoque sur cette question dans l'espoir que le régime de Rhodésie du Sud renoncera à l'avenir à tout acte d'agression contre les Etats voisins.

42. L'agression non provoquée lancée contre le Botswana par le régime de Smith découle d'un problème beaucoup plus fondamental, à savoir le déni du droit à l'autodétermination à une vaste majorité de la population de Rhodésie du Sud. N'était ce problème, je ne serais pas ici aujourd'hui. Le Conseil de sécurité devrait donc saisir cette occasion pour réaffirmer sa foi dans le droit inaliénable de toute la population sur la base du gouvernement par la majorité.

43. J'ai essayé de broser un tableau aussi adéquat que possible de la situation existant le long de la frontière entre le Botswana et la Rhodésie du Sud. Mais je sais que ce tableau ne saurait être complet. On ne pourrait en avoir une idée complète que sur place, au Botswana. Et, comme nous n'avons absolument rien à cacher, j'aimerais inviter une mission à se rendre au Botswana pour qu'elle évalue sur place nos besoins et fasse rapport au Conseil avec les recommandations appropriées.

44. Une fois de plus, je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer et, par votre intermédiaire, exprimer à tous les membres du Conseil ma gratitude pour avoir rendu possible cette réunion. Le peuple du Botswana a été gravement touché par les événements et incidents récents survenus le long de sa frontière avec la Rhodésie du Sud. Il attend avec impatience les résultats de cette réunion. J'espère que la décision du Conseil sera de nature à renforcer sa foi dans l'Organisation.

45. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai également reçu une lettre du représentant de la République-Unie de Tanzanie, qui demande à participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, conformément aussi à la pratique établie, je propose d'inviter le représentant de la République-Unie de Tanzanie à prendre part, sans droit de vote, à l'examen de la question. En l'absence d'objections, je l'invite donc à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à la table du Conseil lorsque son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

46. *M. RAMPHUL (Maurice) [interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, j'ai visité le Département africain du Ministère des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai erré dans les couloirs du Kremlin, mais, hélas ! je n'ai eu ni le plaisir ni l'honneur de vous rencontrer dans l'un ou l'autre de ces deux grands centres de notre monde. En fait, c'est

seulement hier que je vous ai rencontré pour la première fois au cours de nos consultations officielles, et pourtant j'ai le sentiment de vous connaître depuis très longtemps. Je vous souhaite donc une chaleureuse bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et je m'engage à vous accorder, ainsi qu'à votre délégation, ma pleine coopération.

47. C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège que de prendre part pour la première fois aux délibérations du Conseil de sécurité en ma qualité d'unique représentant de Maurice, aujourd'hui membre à part entière et "permanent" de cet auguste organe, mais pour deux ans seulement, sous la présidence de votre grand et fier pays socialiste, Membre fondateur de notre organisation et membre véritablement permanent du Conseil, représenté si bien par vous-même, Monsieur le Président. Je dois dire en même temps toute la tristesse que j'éprouve en raison de l'absence de mon éminent collègue et grand ami personnel, l'ambassadeur Malik, que j'avais fini par considérer comme un élément fondamental, voire comme le pilier du Conseil. Mais je me console à l'idée que le Ministre adjoint des affaires étrangères qu'est l'ambassadeur Malik est en train de défendre les intérêts de l'Afrique dans la grande métropole moscovite.

48. Je tiens également à féliciter le Président sortant, l'ambassadeur Datcu de la Roumanie, qui a présidé aux travaux du Conseil d'une manière qui reflète admirablement le message universellement bien accueilli de la politique étrangère roumaine. En effet, toutes les décisions du Conseil lors qu'il en était Président ont été adoptées par consensus, y compris l'élection de notre très estimé Secrétaire général.

49. Maurice prend part aux activités du Conseil de sécurité pleinement consciente de la complexité des questions dont il est saisi et du rôle qu'il doit jouer dans la recherche de leur solution.

50. Les questions dont le Conseil est saisi représentent en dernière analyse des efforts en vue de résoudre par la force des problèmes liés à des différends, des tentatives en vue de dominer d'autres peuples pour perpétuer le colonialisme sous diverses formes, des tentatives en vue de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats et, dans certains cas, des actes d'agression armée véritable contre l'indépendance et la souveraineté d'Etats ou leur intégrité territoriale. Ces questions sont la manifestation de politiques anachroniques qui contredisent de façon flagrante l'esprit de notre temps. Nous nous sommes engagés, en effet, à bâtir un nouvel ordre international, à édifier un monde meilleur, plus juste et plus démocratique, fondé sur la pleine égalité de tous les peuples et sur le droit sacré de chaque peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à sa volonté souveraine. L'histoire montre que toute tentative de résoudre les différends internationaux par la force ne peut qu'engendrer d'autres conflits qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

51. C'est pourquoi j'estime que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité devraient, avant et par-dessus tout, s'employer par tous les moyens dont ils disposent à empêcher les conflits, à régler les différends par des moyens politiques et pacifiques, à encourager les relations de bon

voisinage entre Etats et, finalement, à éliminer la force des relations internationales.

52. Voilà l'esprit dans lequel nous entendons agir dans cet éminent organe. Nous n'épargnerons aucun effort pour nous montrer dignes de la confiance que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont placée dans notre pays quand ils l'ont élu au Conseil de sécurité. Nous avons l'intention de nous acquitter de l'honorable tâche et des nobles responsabilités qui nous ont été confiées dans l'esprit de respect et de coopération mutuels qui a toujours caractérisé les activités de tous les Etats africains dans cet organe.

53. J'ai personnellement eu l'occasion, depuis quelque huit ans, de m'adresser assez fréquemment au Conseil pour défendre la vérité et la justice. Je l'ai fait sans crainte comme sans chercher à plaire, ce qui a parfois irrité certains qui ne pouvaient voir les choses en face et dont le sens de la justice semblait être faussé ou sélectif et d'autres qui, peut-être trop imprégnés de la richesse ou de la puissance de leur pays, avaient tendance à croire qu'ils possédaient le monopole de la connaissance et de la sagesse. Néanmoins, aujourd'hui, représentant d'un pays membre à part entière du Conseil, j'estime que, pour autant que cela soit humainement possible dans la plupart des cas, le succès du Conseil dépend de consultations officieuses intensives parmi tous ses membres, en tenant dûment compte de toutes les vues et de tous les intérêts. Or cela n'est faisable qu'entre égaux. J'assure tous mes éminents collègues assis autour de cette table que ma délégation encouragera la négociation en tant qu'élément essentiel de notre travail. Nous ne serons que trop heureux si toutes les décisions sont adoptées par consensus.

54. Cela dit, compte tenu de la nature de certaines questions, il sera très probablement nécessaire de recourir parfois au vote. J'espère que les membres permanents du Conseil ne feront pas obstruction, par un abus du pouvoir qui leur a été donné, à l'adoption des propositions qui servent les exigences objectives de notre temps.

55. Le prestige et l'efficacité du Conseil de sécurité doivent être rehaussés. C'est pourquoi je souhaite que les pays aient recours à lui dès le début et non pas quand il est trop tard et, je l'espère, toujours dans le dessein véritable de trouver des solutions pacifiques aux problèmes qui relèvent de la compétence du Conseil.

56. Pour en venir à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, je tiens à déclarer que je l'évoquerai non seulement en tant que membre du Conseil, mais encore en tant que représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

57. Lundi dernier, 10 janvier, le Premier Ministre de mon pays, sir Seewoosagur Ramgoolam, a reçu de sir Seretse Khama, président de la République du Botswana, un message qui lui a été adressé en sa qualité de président en exercice de l'OUA et dont voici des extraits :

"Les violations continues de l'intégrité territoriale du Botswana par les forces armées du régime de Rhodésie inquiètent gravement mon gouvernement et son peuple.

Les incursions au Botswana se sont traduites par l'assassinat, l'incendie, l'enlèvement et la destruction de biens par explosifs. Le Botswana est totalement acquis à la cause de la libération du Zimbabwe, et les actes d'agression du régime illégal de Rhodésie ne forceront pas le Botswana à abandonner sa politique qui consiste à donner refuge aux nationalistes qui luttent contre le régime rebelle. Devant la grave menace à la sécurité du Botswana, mon gouvernement a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de se réunir le 12 janvier pour étudier les moyens de mettre fin à une situation qui va se détériorant."

58. Nous venons d'entendre le Ministre des affaires extérieures du Botswana, qui nous a parlé des incidents qui ont amené son gouvernement à demander la présente réunion du Conseil de sécurité. Ces incidents sont en effet très graves car ils menacent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre. De l'avis de ma délégation, on ne peut les considérer que comme des actes d'agression, et il convient que le Conseil les traite en tant que tels. Le groupe africain tout entier appuie la demande du Gouvernement du Botswana tendant à ce que le Conseil traite avec tout le sérieux qui s'impose de la situation qui règne aujourd'hui dans le pays à la suite de ces actes d'agression.

59. Si l'on veut placer la demande du Botswana dans sa véritable perspective, il faut se rappeler que la lutte armée que mènent en Rhodésie du Sud les courageux combattants de la liberté du Zimbabwe a le plein appui de tous les membres de l'OUA et que la position de l'OUA est conforme aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces résolutions, l'ONU a affirmé et réaffirmé la légitimité de la lutte de tous les peuples qui combattent pour pouvoir bénéficier de leurs droits et libertés fondamentaux, particulièrement en Afrique australe. A ce sujet, on relèvera qu'à sa dernière session l'Assemblée générale a réaffirmé le caractère légitime de la lutte du peuple du Zimbabwe pour obtenir par tous les moyens dont il dispose l'exercice de son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance [*résolution 31/154 A*].

60. Le peuple du Zimbabwe mène sa guerre de libération depuis 10 ans, et c'est tout à l'honneur de son armée que la lutte en soit arrivée à sa phase finale. Au lieu de négocier de bonne foi un règlement pacifique du conflit, le régime illégal de la minorité blanche de Salisbury a augmenté dangereusement sa force militaire, avec l'assistance de l'Afrique du Sud, et a recouru de plus en plus à des mesures de répression contre la population du Zimbabwe. La situation actuelle en Rhodésie du Sud a été à juste titre qualifiée de menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région parce que le gouvernement d'Ian Smith a porté cette situation dans les Etats voisins du fait de ce qu'il appelle "le droit de poursuite" appliqué aux combattants de la liberté. Aux termes de cette politique criminelle et démente du droit de poursuite, l'armée rhodésienne s'est livrée à des raids au Mozambique et en Zambie. Elle commet actuellement des actes analogues d'agression contre le Botswana et a intensifié les actes de subversion, les assassinats et les enlèvements d'habitants. D'après Ian Smith, ces agissements criminels sont justifiés parce qu'il y aurait des bases de combattants de la liberté au Botswana.

Mais, comme l'a dit le Ministre des affaires extérieures du Botswana, la politique de son gouvernement est de ne pas permettre que le Botswana serve de tremplin à des attaques contre les Etats voisins. Le Ministre nous a donnée l'assurance qu'il n'y avait pas au Botswana de bases à partir desquelles des combattants de la liberté pourraient lancer des attaques contre la Rhodésie du Sud. En fait, le Botswana s'est engagé à donner refuge à tous ceux qui fuient l'oppression et la répression en rhodésie du Sud, et Ian Smith est bien résolu à forcer les autorités du Botswana à changer de politique.

61. Le régime minoritaire illégal est de plus en plus désespéré et voit des ennemis et des bases ennemies partout. Les camps de réfugiés de Rhodésie du Sud au Mozambique ont été considérés comme des bases pour les combattants de la liberté. A présent, le régime minoritaire illégal se lance en aveugle dans les actes d'agression contre le Botswana. Les 400 miles de frontière entre la Rhodésie et le Botswana ont en fait été déclarés zone de guerre par les autorités rhodésiennes. Un état de guerre existe pratiquement entre le Botswana et la Rhodésie du Sud. Le Conseil de sécurité doit donc traiter la situation comme une menace à la paix dans la région et agir résolument avant qu'il ne soit trop tard. Il doit aussi tenir compte des difficultés économiques particulières que connaît le Botswana, qui se sent maintenant obligé de prélever des fonds sur les projets de développement en cours ou envisagés pour faire face aux dépenses militaires non prévues que nécessite la défense de son indépendance et de son intégrité territoriale. Nous devons donc répondre favorablement à la demande d'assistance que nous a présentée la Ministre des affaires extérieures du Botswana.

62. Le moment venu, un projet de résolution en ce sens sera soumis au Conseil pour examen.

63. Je tiens à vous remercier très vivement, Monsieur le Président, d'avoir souhaité une aussi chaleureuse bienvenue à mon pays en tant que nouveau membre du Conseil de sécurité et d'avoir adressé d'aussi aimables paroles à ma délégation.

64. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de Maurice des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays. Je le remercie aussi des souhaits qu'il a adressés à mon prédécesseur, le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Malik. Je ne manquerai pas de les lui transmettre et puis donner l'assurance de sa reconnaissance.

65. L'orateur suivant est le représentant du Maroc, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

66. M. ZAIMI (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer mes souhaits de bienvenue parmi la communauté diplomatique des Nations Unies. Nous nous réjouissons du fait que l'une des premières tâches qui vous aient été confiées dans le cadre de votre mission ici soit la présidence de cet auguste Conseil, surtout à un moment où il doit se consacrer à l'examen de l'un des aspects de la question de la libération du continent africain. Je salue en votre personne le représentant d'un

grand pays avec lequel mon pays, le Royaume du Maroc, entretient des relations excellentes, fondées sur l'amitié, la compréhension et le respect mutuel.

67. Je voudrais ensuite remercier, par votre intermédiaire, tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu permettre au représentant du Royaume du Maroc, à qui revient en ce mois de janvier l'honneur de servir le groupe des Etats d'Afrique, de prendre part à cet important débat.

68. Il est évident que la question dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui est l'une des conséquences néfastes de la situation illégale et dramatique dont souffre depuis plus de 11 ans le peuple du Zimbabwe. Les actes d'agression répétés contre le Botswana, et également contre le Mozambique et la Zambie, ne sont en effet que des aspects consécutifs d'une agression initiale perpétrée le 11 novembre 1965 contre la dignité africaine, lorsque Ian Smith crut pouvoir proclamer impunément une indépendance boiteuse, installant ainsi en Rhodésie du Sud un régime minoritaire et raciste. Au lendemain de cette proclamation illégale, le peuple du Zimbabwe, qui compte plus de 6 millions d'âmes, est devenu, sur sa propre terre, un peuple formé de citoyens de second ordre au service d'une minorité européenne qui ne dépasse pas 200 000 personnes. Il était tout à fait normal qu'un régime aussi ignoble rencontre une résistance des plus farouches de la part du peuple opprimé du Zimbabwe et une condamnation unanime de la part de la communauté internationale.

69. Il n'est pas dans mes intentions de retracer ici l'histoire de la question de la Rhodésie du Sud, que les membres du Conseil de sécurité connaissent parfaitement. A plusieurs reprises, le Conseil a dû en effet examiner ce problème et prendre les mesures nécessaires, en décrétant notamment un système de sanctions contre la colonie britannique rebelle. L'Assemblée générale a dû, de son côté, traiter de cette question et adopter plusieurs résolutions condamnant le régime illégal, rappelant les responsabilités du Royaume-Uni en tant que Puissance administrante, et surtout lançant des appels à tous les gouvernements et à tous les organismes spécialisés du système des Nations Unies pour qu'ils marquent leur solidarité avec le peuple opprimé du Zimbabwe et lui viennent en aide.

70. Il n'était donc pas étonnant que le Botswana, comme d'ailleurs les autres pays voisins de la Rhodésie, s'acquitte du devoir qui lui était dicté par le voisinage, par la destinée commune, ainsi que par les obligations internationales prévues tant par la Charte des Nations Unies que par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous nous devons dès lors de rendre un vibrant hommage au Gouvernement et au peuple du Botswana pour l'effort louable de solidarité agissante qu'ils continuent de consentir au profit des réfugiés et des victimes de l'oppression sauvage du régime d'Ian Smith.

71. Ce régime usurpateur du pouvoir sait très bien qu'il vit ses dernières heures, ce qui le pousse à devenir de plus en plus désespéré et, partant, de plus en plus inhumain. Cela explique les menaces et les attaques qu'il lance contre la Zambie, le Mozambique et le Botswana. Non seulement des forces irrégulières du régime illégal rhodésien effectuent presque quotidiennement des incursions à l'intérieur du

Botswana, mais une force spéciale de commandos poursuit actuellement un entraînement spécial en vue d'effectuer des missions criminelles de sabotage et d'enlèvement de personnes innocentes. Les violations de l'intégrité territoriale du Botswana deviennent ainsi de plus en plus fréquentes. Les objectifs visés sont tantôt un village paisible, tantôt un hôpital, ou tout simplement l'enlèvement de civils.

72. Nous sommes profondément conscients du fait qu'aucun remède ne pourrait remplacer la solution véritable du problème rhodésien, c'est-à-dire la fin du régime minoritaire raciste et l'avènement du gouvernement de la majorité. Là aussi, Ian Smith et son équipe essaient désespérément de reculer les échéances en se donnant des apparences de puissance trompeuses que personne ne leur reconnaît; les attermoissements auxquels Smith a eu recours dernièrement à la Conférence de Genève ne lui serviront à rien. Son régime est condamné à disparaître et il disparaîtra.

73. Il faut néanmoins rester vigilant. Cette vigilance implique pour la communauté internationale de demeurer aux côtés du peuple courageux du Zimbabwe en ce moment décisif de son histoire. Or, c'est justement ce que le Botswana a bien saisi. Le peuple et le Gouvernement du Botswana ont donné l'exemple à la communauté internationale en consentant des sacrifices énormes. Le Botswana accorde l'asile politique aux réfugiés affluant de Rhodésie, leur assure vivre et hébergement, ce qui pèse déjà très lourd sur l'économie du pays. Mais le Botswana se tient surtout fermement solidaire du mouvement de libération du Zimbabwe malgré les difficultés de toutes sortes que cette noble position entraîne pour lui. Le Botswana est décidé à ne jamais abandonner cette position, quelles qu'en soient les conséquences.

74. Les agressions répétées du régime d'Ian Smith contre le Botswana sont les conséquences de cette ferme politique, fondée sur la morale, sur un sens aigu du devoir et sur une conscience profonde de la destinée commune. Cette position morale a dicté aux responsables du Botswana de revoir jusqu'à leur propre programme de développement, en vue de faire face aux exigences de la sécurité et de la défense nationales. C'est donc dire dans quelles proportions la situation illégale en Rhodésie du Sud menace la paix, la stabilité et les possibilités de développement dans toute la région.

75. La communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, se doit d'apprécier à sa juste valeur la noble attitude du Gouvernement du Botswana et lui apporter toutes sortes d'aide et d'encouragement. Le Conseil se doit donc de prendre les mesures qui s'imposent et qui permettront au Botswana de sauvegarder sa sécurité et de ne pas abandonner son plan de développement. Il doit veiller à la mise au point d'un programme urgent en faveur du Botswana, en collaboration avec les organismes spécialisés du système des Nations Unies. En agissant de la sorte, le Conseil aura contribué efficacement à raccourcir les délais qui nous séparent de l'avènement d'un régime majoritaire juste au Zimbabwe et renforcé ainsi les chances de paix et de stabilité dans la région de l'Afrique australe.

76. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il a eues à l'égard des membres du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'égard de mon propre pays. Comme il l'a dit si justement, le Maroc et l'Union soviétique entretiennent les relations les plus amicales. Enfin, je le remercie également des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

77. Je tiens à informer les membres du Conseil qu'en tant que président du Conseil j'ai reçu une lettre du représentant du Lesotho, dans laquelle il demande à être invité à participer, sans droit de vote, au débat du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour. En l'absence d'objections et conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, j'invite donc le représentant du Lesotho à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. T. Makeka (Lesotho) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

78. **M. BOYA** (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement au Conseil de sécurité, que vous avez le grand privilège de présider pendant ce mois de janvier 1977. Ma délégation vous assure de sa franche collaboration et se félicite de la qualité des relations amicales et de coopération qui lient l'Union soviétique à la République populaire du Bénin.

79. Je saisis aussi cette heureuse occasion pour souhaiter la bienvenue à nos éminents collègues, nouveaux venus au Conseil. Les nombreuses relations tissées entre leurs pays et le mien constituent un gage sérieux pour la réussite des travaux du Conseil en 1977.

80. Ma délégation tient à rendre un hommage mérité aux éminents collègues qui ont terminé leur mandat au sein du Conseil en décembre 1976. Leur sens de la coopération, de la compréhension et de la responsabilité a permis au Conseil de surmonter maints obstacles. Nous souhaitons qu'il en soit de même cette année.

81. Le Conseil est saisi aujourd'hui d'une question à laquelle la République populaire du Bénin attache une importance capitale. Les agressions, les provocations, ainsi que tous les autres actes inhumains inqualifiables perpétrés chaque jour par la clique de Smith contre les Etats africains indépendants de la région constituent une menace réelle et permanente qu'on aurait tort de minimiser.

82. Depuis que ce régime illégal, raciste et minoritaire a vu le jour en Rhodésie du Sud avec la bénédiction de l'impérialisme international, la clique de Smith se croit tout permis et joue dangereusement avec les armes dont l'ont dotée ses amis de l'Occident impérialiste. Et les Etats africains de la région, du fait de leur appui militant, fraternel et indéfectible au vaillant peuple du Zimbabwe en lutte pour son autodétermination, sa liberté, sa dignité, son indépendance et sa souveraineté nationale, sont victimes d'actes d'agression répétés. C'est ainsi que les peuples de la

Zambie, du Mozambique et du Botswana ont eu à supporter présentement les incursions barbares et répétées des apprentis sorciers de la clique de Smith.

83. S'agissant plus particulièrement du peuple du Botswana, peuple pacifique et laborieux dont il faut ici louer le courage et le haut degré de détermination, le Conseil se doit de noter qu'il n'a jamais cédé aux provocations dont il est dangereusement victime. En effet, depuis 10 ans qu'il a accédé à l'indépendance, le Botswana s'est vu obligé de consacrer à la sécurité et à la protection quotidiennes de ses habitants contre les agissements inhumains de la clique raciste de Rhodésie d'importantes ressources qui auraient pu servir à la mise en oeuvre de projets de développement. Depuis 10 ans, le peuple du Botswana fait preuve d'une patience qui force notre admiration.

84. Mais, depuis quelque temps, la clique de Smith, qui se croit assurée d'une certaine impunité du fait du caractère illégal de son régime d'oppression, a intensifié ses agressions en utilisant des moyens d'intervention plus modernes, tels qu'armes sophistiquées et hélicoptères. Plus la lutte de libération s'intensifie et remporte de victoires, plus la clique de Smith devient hargneuse et s'enfoncé davantage et de façon aveugle dans ses actes d'agression contre les Etats de la région qui soutiennent le peuple du Zimbabwe — peuple déterminé à arracher par les armes sa dignité et sa liberté, biens trop chers pour être octroyés à une table de négociation.

85. La question que l'on est en droit de se poser est celle de savoir pourquoi le régime de Smith aux abois se lance si honteusement dans une politique d'agressions préméditées. Il est maintenant évident que la clique de Smith, qui voit monter la révolte populaire invincible, cherche, grâce aux conseils qu'elle a reçus de l'impérialisme international, à internationaliser une situation intérieure qui devient de plus en plus intenable.

86. Le peuple du Zimbabwe, qui en a assez des mensonges, des paroles hypocrites et mielleuses, des calculs sordides, refuse d'être dupé et veut désormais régler leur compte à ses tortionnaires racistes et oppresseurs. Le peuple du Zimbabwe, qui a consenti d'importants sacrifices, ne peut plus reculer. Le peuple du Zimbabwe connaît parfaitement son ennemi principal, l'impérialisme, dont les serviteurs zélés constituent la clique raciste de Smith.

87. Les puissances impérialistes aux mains gantées du sang des fils martyrs du Zimbabwe se trompent elles-mêmes si elles croient encore pouvoir tromper aussi facilement l'Afrique combattante à travers le scénario de Genève, intelligemment monté pour donner un nouveau souffle à Smith, dont le régime illégal sera inéluctablement éliminé grâce à la détermination courageuse du peuple du Zimbabwe soutenu par toutes les forces anti-impérialistes du monde.

88. Ma délégation salue le courage et la détermination du peuple du Botswana, dont le soutien au peuple frère du Zimbabwe n'a jamais fait défaut. Ma délégation estime que la responsabilité personnelle du Royaume-Uni, puissance coloniale chargée de la Rhodésie, est très engagée dans cette affaire. Il importe que cette puissance comprenne que la patience africaine a des limites.

89. Le Conseil se doit d'examiner cette question avec objectivité et esprit de suite. La situation que connaît le Botswana mérite toute notre attention. Toute l'assistance nécessaire devra être accordée à ce pays pour faire face aux conséquences néfastes des actes d'agression perpétrés contre lui par la clique de Smith.

90. Il est maintenant clair que ceux qui, par leur collaboration et leur assistance, protègent le régime de Smith et l'aident à se maintenir commettent une agression caractérisée contre les Etats de la région et contre toute l'Afrique. Ma délégation dénonce avec vigueur l'impérialisme international pour tous ses crimes au Zimbabwe. Ma délégation dénonce toutes les initiatives hypocrites et au contenu volontairement confus pour endormir les peuples du monde.

91. Le peuple du Zimbabwe vaincra : il vaincra pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité de la région et de toute l'Afrique.

92. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Bénin des aimables paroles qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

93. **M. KIKHIA** (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de la République arabe libyenne, de vous adresser nos félicitations sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je vous prie d'agréer aussi nos très chaleureuses salutations à l'occasion de votre nomination au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. C'est toujours un grand plaisir pour ma délégation que de souhaiter la bienvenue au représentant d'un Etat Membre auquel nous unissent des liens de compréhension mutuelle, de respect, de coopération, d'assistance et d'amitié. Nous sommes certains que vous exercerez vos fonctions et que vous vous acquitterez de vos responsabilités avec la même ardeur enthousiaste que votre prédécesseur, l'ambassadeur Malik.

94. Ma délégation voudrait aussi souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires extérieures du Botswana en le remerciant et en le félicitant d'avoir présenté comme il se doit et avec tant de clarté la plainte de son pays contre le régime minoritaire illégal d'Ian Smith.

95. Ma délégation tient également à dire toute sa reconnaissance et son admiration au représentant de la Roumanie, l'ambassadeur Datcu, pour le zèle et le sérieux avec lesquels il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre. Nous lui sommes très reconnaissants de la sincérité et de la compétence qu'il a mises au service de ses responsabilités de président du Conseil.

96. Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux représentants des nouveaux membres du Conseil : le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela. Nous sommes persuadés qu'au cours des mois à venir le Conseil connaîtra la même atmosphère de coopération que du temps de leurs

prédécesseurs, les représentants de la Guyane, de l'Italie, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède. Nous tenons à dire combien nous sommes reconnaissants, en particulier, à l'ambassadeur Salim de la Tanzanie et à l'ambassadeur Jackson de la Guyane de leur lutte résolue et persévérante pour les libertés de l'homme, pour l'égalité, pour la justice et pour la cause de tous les peuples opprimés. Leur combat contre toutes les formes de l'impérialisme, du colonialisme et du racisme, leur défense des mouvements de libération et la noblesse des sentiments qui les animent ont été des éléments particulièrement significatifs dans le rôle qu'ils ont joué au sein du Conseil. Avec nos autres collègues qui ont quitté le Conseil — l'ambassadeur Rydbeck de la Suède, l'ambassadeur Vinci de l'Italie et l'ambassadeur Abe du Japon —, ils ont prouvé que la sagesse et l'impartialité dans les questions qui nous intéressent tous au premier chef ici sont des qualités admirables et indispensables pour accomplir cette grande tâche qui consiste à maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Ils méritent tous notre reconnaissance et nos félicitations les plus sincères.

97. En ce début d'année, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner une nouvelle agression flagrante et odieuse commise par le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie contre un Etat africain indépendant, la République du Botswana, membre de l'Organisation de l'unité africaine et membre de l'Organisation des Nations Unies.

98. Cette dernière agression commise par le régime minoritaire illégal de Smith contre le Botswana s'est produite entre le 17 et le 19 décembre 1976. J'ajoute que ce n'est pas la première agression commise par le régime de Smith contre le Botswana, mais une sur plus de 30 violations commises contre la souveraineté territoriale de cet Etat. Il importe ici de citer la déclaration que le Vice-Président du Botswana a faite devant le Parlement le 17 décembre. Il a dit :

"Depuis le 27 décembre 1966, 31 violations de notre souveraineté territoriale par des membres des forces rhodésiennes de sécurité ont été portées à notre attention. Il y en a manifestement eu bien d'autres qui n'ont pas été signalées au gouvernement. Sur ces 31 violations, 12 ont eu lieu cette année, et, de surcroît, elles ne cessent de s'aggraver. Elles ont notamment consisté en assassinats, en incendies, en enlèvements et en destruction de logements à coups d'explosifs [voir S/12262]."

99. Dès le début, le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 216 (1965) et 217 (1965) de novembre 1965, a condamné la déclaration unilatérale de prétendue indépendance faite par la minorité raciste de Rhodésie du Sud et a décidé que la situation résultant de cette proclamation était extrêmement dangereuse et constituait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans sa résolution 217 (1965), le Conseil invitait également le Royaume-Uni à étouffer la rébellion de la minorité raciste en Rhodésie du Sud et à prendre toutes mesures appropriées qui se révéleraient efficaces pour anéantir l'autorité des usurpateurs et pour mettre fin au régime minoritaire illégal.

100. Il est certain que la situation causée par les fréquentes violations et agressions commises par le régime

minoritaire raciste de Smith contre les pays voisins de la Zambie, du Mozambique et du Botswana constitue une menace critique redoutable pour la paix et la sécurité internationale dans cette région.

101. La Rhodésie du Sud ne connaîtra vraiment la paix que lorsque le peuple du Zimbabwe ne subira plus l'odieux et impardonnable régime raciste d'agression et de discrimination imposé par la minorité raciste de Rhodésie du Sud. La paix ne régnera que si le peuple du Zimbabwe peut exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La paix et la sécurité doivent reposer sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance.

102. Il est certain que, depuis l'effondrement de la colonisation portugaise et l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, la collusion entre le régime minoritaire illégal de Smith en Rhodésie du Sud et le régime minoritaire raciste de Vorster en Afrique du Sud est devenue plus sournoise et plus forte. L'indépendance de l'Angola et du Mozambique et la courageuse et honorable décision du Mozambique de fermer sa frontière avec la Rhodésie du Sud n'ont laissé au régime de Smith qu'une fenêtre sur le monde extérieur : l'Afrique du Sud, dont le Premier Ministre s'est engagé à fournir au régime raciste de Smith toute l'assistance et tous les encouragements voulus.

103. La question à l'examen est très claire. Il s'agit d'une plainte grave d'un Etat Membre qui est en butte à des violations fréquentes et odieuses de sa souveraineté territoriale de la part du régime minoritaire illégal qui s'est porté lui-même au pouvoir il y a 11 ans au Zimbabwe. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté de nombreuses décisions et de nombreuses résolutions pour essayer de mettre fin à ce régime, et il est raisonnable de penser que si tous les Etats Membres avaient appliqué ces résolutions nous n'aurons plus à écouter ces navrantes doléances sur les actes de terreur et d'agression commis par le régime illégal de Smith en Rhodésie du Sud.

104. Pour ce qui est des actes criminels d'agression continus commis par le régime d'Ian Smith contre la République du Botswana et d'autres pays de la région, au mépris flagrant des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et au mépris de l'opinion publique mondiale, ma délégation prie instamment le Conseil de sécurité : premièrement, de prendre toutes mesures appropriées pour mettre fin au régime minoritaire illégal au Zimbabwe et pour accorder au peuple du Zimbabwe le droit à l'autodétermination et à l'indépendance; deuxièmement, de condamner fermement le régime raciste pour son agression contre la République du Botswana et d'accorder toute l'aide voulue au Gouvernement du Botswana afin de protéger sa souveraineté et son peuple contre toute agression que pourraient commettre à l'avenir les régimes minoritaires racistes dans la région; et, troisièmement, d'inviter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant les sanctions contre le régime illégal en Rhodésie du Sud et, étant donné que le régime de Vorster se moque ouvertement de l'opinion publique mondiale et des résolutions pertinentes de l'Orga-

nisation des Nations Unies, d'étendre ces sanctions au régime raciste d'Afrique du Sud.

105. En conclusion, je réaffirme que mon pays, la République arabe libyenne, s'engage à appuyer toutes mesures efficaces et pertinentes que le Conseil de sécurité prendra contre le régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud, et n'épargnera aucun effort pour venir en aide aux peuples du Botswana, du Zimbabwe et du Mozambique dans leur noble lutte contre le régime minoritaire raciste de Rhodésie du Sud.

106. Etant donné que l'ambassadeur Scranton quittera vraisemblablement le Conseil la semaine prochaine, et comme c'est probablement la dernière fois que je prends la parole ici avant son départ, je voudrais dire quelques mots à son intention. Nous lui souhaitons plein succès et lui adressons tous nos voeux de bonheur dans ses activités futures. Ma délégation a été frappée par les qualités de M. Scranton. Il s'est acquis toute notre admiration. Son honnêteté, sa modestie, son intégrité et, par-dessus tout, la sincérité de ses efforts ne seront jamais oubliées.

107. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la République arabe libyenne de ses aimables souhaits à mon égard et de ses paroles à l'égard de mon pays. Je partage entièrement son opinion sur les relations amicales qui unissent nos deux pays.

108. M. CONSALVI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Conseil de sécurité se réunit pour la première fois en 1977 pour examiner une question qui concerne l'Afrique, et par conséquent l'Amérique latine également. Comme c'est la première fois que j'interviens au nom du Venezuela, j'estime que l'occasion est propice, Monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue et, en particulier, pour mentionner le fait que votre arrivée coïncide avec l'exercice de la présidence du Conseil. Nous l'interprétons comme l'augure d'une ère féconde pour vous à New York.

109. Je voudrais également féliciter l'ambassadeur Jackson de la Guyane pour la façon remarquable dont il a représenté l'Amérique latine au Conseil au cours des deux dernières années.

110. Je représente un petit pays du tiers monde qui n'a eu aucune hésitation à accepter de faire partie du Conseil pendant les années 1977 et 1978, car il n'éprouve aucun doute quant à sa vocation pacifique et est convaincu que seules la conciliation et la paix peuvent permettre aux peuples de progresser. Nous sommes un pays sans conflits. Nous venons au Conseil pour apporter une contribution modeste mais précieuse : la bonne volonté et la franchise. Nous nous sommes engagés envers la cause de la justice internationale et nous combattons pour elle comme nous le faisons déjà.

111. Nous nous réunissons pour la première fois en 1977 pour examiner un problème concernant l'Afrique; ce n'est pas un problème particulier au Botswana ou à l'Afrique, car il nous concerne tous. Depuis son indépendance, le Botswana a prouvé qu'il était un pays amical et pacifique, en proie à d'innombrables difficultés dont la plus importante

est celle d'être entouré par les pays qui pratiquent l'*apartheid* en Afrique. Tant que la Namibie n'obtiendra pas son indépendance et que les conditions ne changeront pas en Rhodésie et en Afrique du Sud, la situation au Botswana restera difficile et complexe.

112. Alors que s'est répandue de par le monde et s'y est imposée l'idée selon laquelle le régime illégal d'Ian Smith était sincèrement disposé à accepter la voie de la négociation — c'est d'ailleurs la seule voie que puissent emprunter le Premier Ministre et ceux qui le représentent —, nous avons devant nous des témoignages tels que ceux présentés au Conseil d'abord par le représentant permanent du Botswana, puis par le Ministre des affaires extérieures de ce pays dans l'intervention qu'il vient de faire, qui nous prouvent le contraire, qui montrent qu'en fait M. Smith n'a pas renoncé à l'idée de la force. Il ne fait aucun doute que cela est inquiétant car nous souhaitons tous que le peuple du Zimbabwe assume ses droits de façon démocratique et sans ingérence.

113. J'exprime ici le souhait que le Conseil de sécurité puisse trouver les formules appropriées pour répondre aux

faits exposés par le Ministre des affaires extérieures du Botswana, à qui nous tenons à exprimer notre sympathie et notre solidarité. Si ma délégation le juge opportun, j'interviendrai ultérieurement au cours du débat.

114. Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier pour les aimables paroles de bienvenue que vous avez prononcées à l'égard de ma délégation et pour votre mention cordiale de la visite du Président du Venezuela en Union soviétique et du communiqué commun publié à l'époque par nos deux pays. Je considère que, fondées sur ce communiqué et cette visite, les relations entre le Venezuela et l'Union soviétique seront des relations non seulement d'amitié mais de coopération et de respect mutuel.

115. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Je remercie le représentant du Venezuela de ses bons voeux à mon égard et de ses aimables paroles en ce qui concerne les relations entre nos deux pays.

La séance est levée à 17 h 15.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
